



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/RES/54/195  
17 février 2000

---

Cinquante-quatrième session  
Point 162 de l'ordre du jour

### RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sans renvoi à une grande commission (A/54/L.7/Rev.2)]

#### **54/195. Octroi à l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa décision 49/426 du 9 décembre 1994,

*Notant* l'importance de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources,

*Notant également* qu'il est nécessaire, comme l'Organisation des Nations Unies l'a fréquemment souligné, de promouvoir et d'appuyer tous les efforts déployés pour préserver la nature,

*Considérant* que le principal objectif de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources est d'encourager et d'aider la communauté internationale à préserver l'intégrité et la diversité de la nature,

*Souhaitant* promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources,

1. *Décide* d'inviter l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources à participer à ses sessions et à ses travaux en qualité d'observateur;

2. *Décide également* qu'à l'avenir toute demande d'octroi à une organisation du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale sera examinée en séance plénière après avoir été examinée par la Sixième Commission;

3. *Prie* le Secrétaire général de faire le nécessaire pour appeler l'attention de tous les États membres du Bureau et de l'Assemblée générale sur les critères et procédures fixés par l'Assemblée générale lorsqu'une organisation demande que lui soit octroyé le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale;
4. *Prie également* le Secrétaire général de prendre les dispositions requises pour assurer l'application de la présente résolution.

*84<sup>e</sup> séance plénière  
17 décembre 1999*